

DÉCLARATION DE M. JACQUES CHIRAC, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LA CRISE DE LA VACHE FOLLE, L'INTERDICTION DES FARINES ANIMALES ET LES TESTS DE DÉPISTAGE, PARIS LE 7 NOVEMBRE 2000.

7 NOVEMBER 2000 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

La gravité des développements récents de la crise de la vache folle m'amène à intervenir de nouveau pour rappeler les principes qui doivent guider notre action, les objectifs que nous devons nous fixer et les mesures qui doivent être prises.

Les principes sont clairs. Dans cette crise, aucun impératif ne peut être placé plus haut que l'exigence de la santé publique. Aucune autre considération ne saurait inspirer l'action des pouvoirs publics. La confiance de nos concitoyens dans la sécurité de leur alimentation et de celle de leurs enfants doit être rétablie. L'avenir lui-même de la filière bovine est entièrement subordonné à la réponse qui sera apportée à cet impératif majeur de santé publique. Aucune objection économique, aucune contrainte technique ne peuvent être retenues qui seraient contraires à cet impératif. Tout doit donc être mis en oeuvre pour parvenir à une sécurité maximale.

Les objectifs, je les ai indiqués il y a maintenant 15 jours. Nous devons sans retard interdire les farines animales et prendre le cap du dépistage systématique de la maladie, afin de limiter, autant qu'il est techniquement possible, les risques de contamination.

Chacun sait que cela n'ira pas sans difficultés, pour des résultats qui ne peuvent être immédiats. Le risque zéro ne peut être garanti. Si l'on ne peut atteindre une sécurité absolue, il faut à tout le moins rechercher un risque absolument minimum.

S'agissant des farines animales, une expertise a été demandée, à juste titre, à l'Agence de sécurité alimentaire. J'estime pour ma part que, sans attendre les résultats de cette expertise, il faut suspendre l'utilisation de ces farines dans tous les élevages en attendant de prendre une décision définitive, au vu des dires d'experts.

Dès maintenant, il faut envisager la mise en place de mesures d'accompagnement d'une décision de ce type pour l'approvisionnement de nos élevages en protéines végétales. Les accords internationaux nous permettent de développer nos productions de protéines dans le cadre de la politique agricole commune. S'agissant des tests de dépistage, chacun connaît leurs limites actuelles. Ils ne sont pas de nature, à eux seuls, à assurer la sécurité qu'attendent légitimement les Français. Mais leur généralisation, ajoutée à un effort accéléré de recherche pour les améliorer, permettra d'éliminer un nombre croissant d'animaux porteurs de la maladie.

La France agit également au niveau de l'Union européenne pour faire progresser l'harmonisation des réglementations des Etats membres et pour mettre en place rapidement l'Autorité européenne de sécurité alimentaire dont elle a demandé, vous le savez, la création.

Mes chers compatriotes, je comprends parfaitement vos inquiétudes, mais il ne faut pas céder à des peurs irrationnelles. Nous devons sortir au plus vite de cette crise et nous pouvons le faire, en appliquant de la manière la plus rigoureuse le principe de précaution. Nous aurons également besoin de stimuler davantage notre recherche médicale pour comprendre mieux cette maladie et en venir à bout. L'impératif de santé publique est d'intérêt national. Lui seul peut permettre de rétablir la confiance et, en fin de compte, lui seul est de nature à préserver les intérêts économiques de nos éleveurs, qui depuis des années ont engagé un combat pour la qualité et qui sont aujourd'hui menacés par le doute qui s'est répandu dans l'esprit des consommateurs.

Je compte sur la solidarité et la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité alimentaire pour que la France se montre exemplaire dans la maîtrise de ce nouveau risque sanitaire en faisant prévaloir l'esprit de précaution et de responsabilité.